

Isolation à l'urée-formol—Loi

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je croyais que le député avait pris la parole pour parler du projet de loi. Au lieu de cela, il n'a pas cessé de se plaindre des positions qu'aurait prétendument prises le parti progressiste-conservateur. Il semble qu'il se plaigne de ce que le parti conservateur ne se soit pas opposé assez vigoureusement au contenu du bill, ni aux restrictions qu'il comporte. S'il n'est pas content que nous ayons convenu d'adopter le bill, pourquoi son parti a-t-il alors accepté hier à l'unanimité d'expédier les trois étapes du bill ce soir? Je ne comprends pas la logique de son raisonnement.

M. Manly: Les faits sont éloquents. Les conservateurs essaient depuis trois ou quatre semaines de faire adopter le projet de loi. Le député de Comox-Powell River a été fortement critiqué parce qu'il n'a pas cessé d'affirmer que le bill comportait de sérieuses lacunes et qu'il avait raison, et que nous avons toujours raison. Nous essayons de signaler les lacunes du bill et les erreurs de l'opposition conservatrice.

M. Fraser: Vous avez accepté de voter sur le bill ce soir. Vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux.

M. Manly: Monsieur l'Orateur, si l'on me permettait de finir mon discours, je voudrais indiquer que les trois concessions que les conservateurs déclarent avoir obtenu sont excellentes, mais n'apportent absolument rien aux propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol.

• (1740)

Les propriétaires de maisons isolées à la MIUF s'inquiètent vivement au sujet de ce projet de loi. Il semble promettre quelque chose, mais en fait il n'accorde rien. Un des problèmes principaux que pose ce projet de loi, c'est qu'il établit une ségrégation en fonction du revenu. La somme de \$5,000 sera versée une fois que la MIUF aura été enlevée.

Je le répète, le coût des travaux est quatre ou cinq fois plus élevé. Dans les régions urbaines au Canada, on estime qu'il en coûtera entre \$22,000 et \$25,000 pour enlever la MIUF. Cela signifie que de nombreux salariés, petits ou moyens, ne seront pas en mesure de la faire enlever. Par conséquent, ils ne seront pas admissibles à la subvention. Ceux qui en auront le plus besoin ne recevront aucune aide.

Des preuves de plus en plus nombreuses révèlent que la MIUF crée des problèmes à long terme; or, il s'agit d'un programme de courte durée. Les fonds prévus devront être dépensés d'ici le 31 décembre 1982. L'idée d'établir un comité permanent est excellente. Il est censé ne pas avoir de mandat précis et demeurer souple, mais aucun engagement n'a été pris. Notre parti réclame certains engagements fermes.

J'aimerais verser au compte rendu plusieurs questions posées par M^{me} Penny Tilby, présidente du comité d'action des propriétaires de Colombie-Britannique victimes de la MIUF. Elle appartenait au groupe que le ministre a reçu en fin de semaine. Ces gens-là réclament du gouvernement des éclaircissements au sujet de certaines questions qui engendrent énormément de confusion, de contradiction ou de méfiance.

Le ministre est d'accord avec les propriétaires pour dire que le gouvernement fédéral doit accorder une subvention pour enlever la MIUF. Il cherchera à obtenir de l'aide additionnelle des sociétés, des provinces et d'autres ministères fédéraux. Pour montrer qu'il est sincère, pourquoi le ministre ne modifie-t-il pas les règlements et n'annonce-t-il pas que le montant de \$5,000 constitue un minimum et non pas un maximum? Nous

aimerions qu'il confirme que ses remarques d'hier, telles que consignées au hansard, n'étaient pas des paroles en l'air, mais qu'elles reflètent un changement réel de politique.

Deuxièmement, le ministre était d'accord à l'origine avec les propriétaires pour dire qu'il est inéquitable de se baser sur la première partie des règlements sur le gaz d'urée-formol ou sur des cas de maladie prouvée pour décider si on doit aider les victimes de la MIUF. Selon le Conseil national de recherches, le moins qu'on puisse faire est d'enlever la matière isolante dans tous les cas. Après s'être dit d'accord avec le Conseil, le ministre est revenu sur sa parole, n'a rien fait pour tenir son engagement et n'a pas modifié la proposition n° 13. Va-t-il faire preuve de bonne foi envers le conseil en supprimant ce critère?

Troisièmement, le ministre a promis que le programme d'aide serait complété au moyen d'autres fonds publics. Va-t-il respecter une promesse qu'il a faite personnellement? Par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement va-t-elle venir en aide à ces gens? Pourront-ils profiter du Programme d'aide à la remise en état des logements en plus des \$5,000 qui sont déjà prévus?

Le ministre a promis qu'il étudierait la question du revenu. Les propriétaires de maison pensent que c'est insuffisant. S'engage-t-il à rendre cette aide de \$5,000 universelle, afin que les petits salariés n'en soient pas exclus? Va-t-il a) garantir les contrats pour les gens qui ne peuvent avancer les \$5,000 ou b) leur consentir un prêt provisoire?

Le groupe de propriétaires de maisons isolées à la MIUF en Colombie-Britannique compte 1,300 membres. Dix p. 100 de ces gens ont répondu au premier questionnaire qu'on leur a envoyé et d'autres y répondent tous les jours. De ces 10 p. 100, 10 p. 100 ont déclaré qu'ils pourraient réunir les \$5,000, et 71 p. 100 non. Nous sommes en train de débattre une mesure qui ne répond pas aux besoins de 71 p. 100 de ceux qu'elle doit aider.

Les propriétaires du Manitoba disent que 50 p. 100 d'entre eux touchent une pension fixe ou un faible revenu. Ces gens-là ne peuvent se permettre une aide pareille. Il est absolument essentiel que le ministre s'engage à soustraire cette subvention de \$5,000 à toute condition rattachée au revenu. Qu'il étudie le problème ne nous suffit pas. Nous voulons un engagement formel.

Cinquièmement, au sujet de la création d'un comité de la santé et du bien-être social chargé de poursuivre l'étude et de faire des recommandations, les propriétaires de maison demandent si le ministre et le gouvernement garantiront de payer les frais médicaux éventuels de maladies attribuées à la mousse d'urée-formol.

Voilà donc quelques-unes des appréhensions suscitées par le bill que nous avons en commun avec les propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol. A cause des lacunes du projet de loi, nous ne pouvons l'appuyer. Nous voulons des promesses formelles de la part du ministre. Ces gens-là doivent être aidés. Le gouvernement propose une série de mesures qui paraissent bien. C'est un ensemble qu'il peut déposer au pied de l'arbre. Les conservateurs veulent aider. Nous maintenons, par ailleurs, que ce projet de loi ne prévoit rien pour 70 p. 100 de ceux qui ont besoin d'aide aux termes du programme d'aide prévu à leur intention. J'espère que le gouvernement tiendra compte de nos appréhensions et qu'il prendra des mesures concrètes en conséquence.